



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 48314

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet stratégique pour la douane 2018. Depuis vingt ans, cette administration a été confrontée à de nombreuses réformes structurelles, conduisant notamment à une baisse de ses effectifs. De plus, les baisses successives des crédits amenuisent les capacités d'action des services douaniers dont leur action à nos frontières pourtant est indispensable. Ainsi il souhaiterait connaître la position que le Gouvernement entend adopter afin de ne pas affecter le fonctionnement des services douaniers qui disposent notamment d'un rôle crucial dans la lutte contre la fraude fiscale.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie et des finances, avec la ministre du commerce extérieur et le ministre délégué en charge du budget, ont demandé, fin 2012, à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) de mener une réflexion stratégique visant à conforter, à horizon 2018, ses missions de contrôle et de régulation des flux, tout en intégrant l'objectif de maîtrise de la dépense publique. Le projet stratégique issu de ce travail a été définitivement adopté en décembre 2013. Il retient trois grandes orientations : simplification de dématérialisation des procédures de dédouanement et en matière fiscale, renforcement de la lutte contre la fraude et de la protection des consommateurs, soutien à la compétitivité de notre économie. Dans un environnement international en pleine mutation, l'administration douanière doit en effet poursuivre son adaptation aux nouveaux enjeux économiques et financiers auxquels elle est confrontée. Elle doit notamment tenir compte de l'évolution permanente des modèles commerciaux et des chaînes logistiques et répondre aux attentes des opérateurs économiques en matière de dédouanement des marchandises, pour assurer la compétitivité de notre territoire ainsi que celle de nos entreprises. Dans un double objectif de simplification des processus internes de gestion et d'amélioration des relations avec les usagers, un programme de dématérialisation et de réingénierie des lignes métiers sera mis en oeuvre. Cette orientation recouvre notamment la constitution de pôles fiscaux spécialisés, la modernisation et la simplification de certaines fiscalités et la dématérialisation des déclarations, tout particulièrement en matière de contributions indirectes. Enfin, les réseaux criminels ont recours à des méthodes de plus en plus sophistiquées, qui conduisent la douane à innover sans cesse pour mieux les contrer. La politique de lutte contre la fraude mise en oeuvre depuis plusieurs années lui permet de cibler les grands trafics illicites et de contribuer à une répression efficace des infractions, en lien étroit avec l'autorité judiciaire. La DGDDI consolidera son dispositif par une organisation et des méthodes de travail toujours mieux adaptées aux enjeux. Le projet « Douane 2018 » est un projet d'ensemble, structurant pour l'avenir de l'administration des douanes et qui participe pleinement de la modernisation de l'action publique. Sa mise en oeuvre s'effectuera par étapes sur les cinq années à venir, en respectant les contextes locaux et en veillant aux situations individuelles comme aux déroulements de carrière des agents de la douane.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48314

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 octobre 2014

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 778

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8383